

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 MAI 1969

69067

12 MAI 1969
COURRIER
N° 512

OBJET :
Vente d'une
balance romaine

Le neuf mai mil neuf cent soixante neuf, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 2 mai 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTRÉAU, POUGET, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMECCO, REIX, BERLAND, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représenté : M. BISCAYE par M. CAMBLONG.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite de la fermeture de l'abattoir, la balance romaine à crochets qui avait été achetée en 1968 au prix de 260 F hors taxe, pourrait être cédée à M. GUERIN, boucher, 118, rue Paul Doumer, intéressé par cette acquisition.

M. GUERIN a proposé la somme de 200 F.

1969 MAI 8 5 11

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de M. GUERIN pour l'achat de la balance romaine de l'abattoir,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances en date du 6 mai 1969,

DECIDE :

- de céder au prix de 200 F (deux cents francs) hors taxe à M. GUERIN boucher, 118, rue Paul Doumer, la balance romaine qui était en fonctionnement à l'abattoir municipal.

SECRET
LE 23
CHARENTAISE-REPUBLICAINE
LE 23
LE 23

- que la recette correspondante sera inscrite au budget 1969 - chapitre 900-9 article 2141

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, moi s et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in blue ink]



APPROUVÉ

Le Sous-Préfet, 23 MAI 1969

[Handwritten signature in black ink]